

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 12 avril 2024  
DEL-2024-19**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 20
- \* de Représentés : 2
- \* de Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, M. Dominique MITRIDATI, M. Lionel PASQUALINI, M. Toussaint PIERI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de PIEDIPARTINO Nicolas MAZZONI, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT  
GESTION DIRECTE M49 GD.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Jean-Claude ALBERTINI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Yannick CASTELLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2024 pour un Conseil communautaire en date du 05 avril 2024, où**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20240412-DEL2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

**le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 05 avril 2024 pour un Conseil communautaire en date du 12 avril 2024.**

**Le Conseil Communautaire,**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean Claude ALBERTINI, 1<sup>er</sup> vice-président désigné par l'assemblée pour diriger l'évaluation des comptes administratifs 2023.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après avoir examiné et approuvé par délibération en date du 05 avril 2024 le compte de gestion dressé par le receveur

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal dressé par le Président de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca :

Constatant que le Compte administratif présente les résultats suivants :

**Reports**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :  
**- 5 237.31 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :  
**243 941.22 €**

**Soldes d'exécution**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement  
de : **224 282,54 €**

Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement  
de : **33 194,09 €**

**Restes à réaliser**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **818 885,29 €**

En recettes pour un montant de : **455 449,00 €**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20240412-DEL2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **144 390,96 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

D'affecter le résultat comme suit :

**Compte 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **144 390,96 €**

**Ligne 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **132 744,35 €**

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Jean Claude ALBERTINI**

